

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

Portant reclassement et nomination de Mr. PAMBOU Albert, Inspecteur des IEM, 4° échelon.-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

S.G.F.

D.B.

D.C.F.

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 59/16 du 24.1.59 fixant le statut du cadre des Ingénieurs des Postes et Télécommunications ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- (/u le décret n° 57/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er - 2°) ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 79/148 du 30.3.79 portant suspension des avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979 ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u l'arrêté n° 4702/MJT.DGTFP.DFP du 20.9.79 autorisant certains Inspecteurs et Contrôleurs des Agères des Postes et Télécommunications à suivre des stages de Formation au Centre International de Perfectionnement à Toulouse (France) ;
- (/u l'arrêté n° 937/MININFO.PT du 22.11.77 portant promotion au titre de l'année 1977 des fonctionnaires des cadres des catégories A et B des Postes Télécommunications (Branche Technique) de la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 3805/DA9 du 10 Novembre 1979 du Directeur Général de l'Office National des Postes et Télécommunications et de la Caisse Nationale d'Epargne ;

DECRET :

.../...

[Handwritten initials]

ARTICLE 1er - En application des dispositions du décret n° 59/16 du 24.1.59 susvisé, Monsieur PAMBOU Albert, Inspecteur des Installations Electro-Mécaniques de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Postes et Télécommunications (Branche Technique), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Inspecteur Principal, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur Principal de 2° échelon, indice 940 ACC = 1 an, 9 mois, 18 jours.

ARTICLE 2e - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15.06.79 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

BRAZZAVILLE, le 18 MARS 1980

LE MINISTRE DE L'INFORMATION
ET DES POSTES ET TELECOMMUNI-
CATIONS,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Capitaine Florent NTSIBA.-

LE MINISTRE DE TRAVAIL ET DE LA
FONCTION,

- Henri LOPES.-

- Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.	I
DGTFP.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	I
DOC.	2
ONPT.	3
MIPT.	2
INTERESSE	I
DOSSIER	3
SGCM/BC.	2

[Handwritten signature]